

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019387-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-6-2

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORET COMMUNALE DE DURMENACH

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au projet du budget primitif 2018 - Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-5-6-1 du 25 mai 2018 relative à la labellisation d'un espace naturel sensible à Durmenach,

- VU la délibération n° 2018-41 du 12 juin 2018 du Conseil municipal de Durmenach, relative à l'avis favorable du projet de convention cadre de partenariat pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible de la forêt communale de Durmenach,
- VU l'avis favorable de l'ONF par mail du 20 juillet 2018 du projet de convention cadre de partenariat pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible de la forêt communale de Durmenach,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention cadre de partenariat relative à la gestion de l'Espace Naturel Sensible de la forêt communale de Durmenach avec la commune de Durmenach et l'Office National des forêts, jusqu'au 31 décembre 2035, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.
- Autorise les dépenses liées à la protection des arbres remarquables, à l'amélioration ou la restauration des zones humides et à l'aménagement du sentier pédagogique (signalisation, information et sécurisation). Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C133, Chapitre 21, Fonction 738, Nature 2128,

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Mme Sabine DREXLER ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité d'adjoint au maire de Durmenach

Adopté à l'unanimité